

CAMP DE JEUNES POUR LA PAIX 2011: Amener des jeunes provenant de régions en proie à des conflits à dialoguer et à transcender ce qui les oppose

Strasbourg. 27.06.2011 - Le 8ème Camp de jeunes pour la paix du Conseil de l'Europe, qui se déroulera au Centre européen de la Jeunesse (CEJ) à Strasbourg du 2 au 9 juillet, réunira 45 jeunes leaders originaires d'Arménie, d'Azerbaïdjan, d'Israël, du Kosovo (*) (communautés albanaise et serbe) ainsi que de l'Autorité palestinienne afin de les amener à dialoguer en vivant et en travaillant côte à côte. Parallèlement aux activités qui auront lieu à Strasbourg, un Camp pour la paix du Caucase se tiendra à l'Europa Park de Rust (Allemagne); organisé par le Conseil de la Jeunesse russe (avec le soutien du Fonds européen pour la Jeunesse), il rassemblera 25 participants venus d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova et de la Fédération de Russie.

L'objectif du Camp est de donner l'occasion à des jeunes qui grandissent dans des régions touchées par des conflits armés et exposées à des violences structurelles de vivre une expérience constructive afin de leur permettre de mieux se comprendre et de se respecter mutuellement. Le programme aidera les jeunes leaders à prendre conscience des préjugés et à les combattre, à lutter contre les formes agressives et exclusives de nationalisme, et à mettre en application l'apprentissage interculturel et l'éducation aux droits de l'homme. Pour certains des participants, ce sera la première fois de leur vie qu'il auront l'occasion de parler face à face avec des jeunes « de l'autre bord ».

Il est prévu d'organiser une séance de clôture au CEJ le 8 juillet, à laquelle participeront la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio, l'ambassadeur de bonne volonté du Conseil de l'Europe et hôte du camp pour la paix, Roland Mack, ainsi que la Présidente du Conseil mixte pour la Jeunesse, Antonia Wulff.

Contact presse : Giuseppe Zaffuto, tél. +33 3 90 21 56 04, giuseppe.zaffuto@coe.int

() Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.*